



Bulletin hebdomadaire

Rotary Club Fribourg-Sarine



17 mars 2010 - 34^{ème} année – N°37

Présences :

30 membres

Anniversaire de mars

Stéfan Schibler le 18
Jean-Daniel Genoud le 25
Pascal Hirt le 29
Bertrand Deschenaux le 31

Soupe

Jacques Spérisen

Visiteurs :

--

Invité(e)s :

Me René Schneuwly

Présences extérieures :

--

L'agenda :

MARS

Le 24 à 12h00 – Punkt/Grenette
Mme Ch. Castella Schwarzen
Promotion du bilinguisme au Collège de Ste-Croix

Le 31 à 12h00 – Punkt/Grenette
Mme Jobin Felden
La lecture, notre grande affaire

AVRIL

Le 24 à 12h00 – Punkt/Grenette
M. Pierre-Alain Ruffieux,
chef de division
Asile en Suisse

Dates importantes

--

COMMUNICATION SPECIALE

Vous recevez en annexe un projet pour la création d'un fond de Solidarité du Rotary. Merci d'en prendre connaissance et en cas de désaccord de prendre contact avec le président

Le président ouvre cette séance et remercie tous les membres pour leur présence. Il excuse José Progin (qui est sorti des soins intensifs) Jean-Luc Tinguely et Raphaël Barras.

Il donne quelques informations concernant la conférence de District du 17 avril et le PETS du 16. Informations sur le site www.rotary1990.ch ou auprès du président.

Quelques dates : Claude Régamey organise un voyage en Inde du 26 décembre au 7 janvier pour visiter l'école d'infirmière soutenue par le club. Plus d'information auprès de Claude

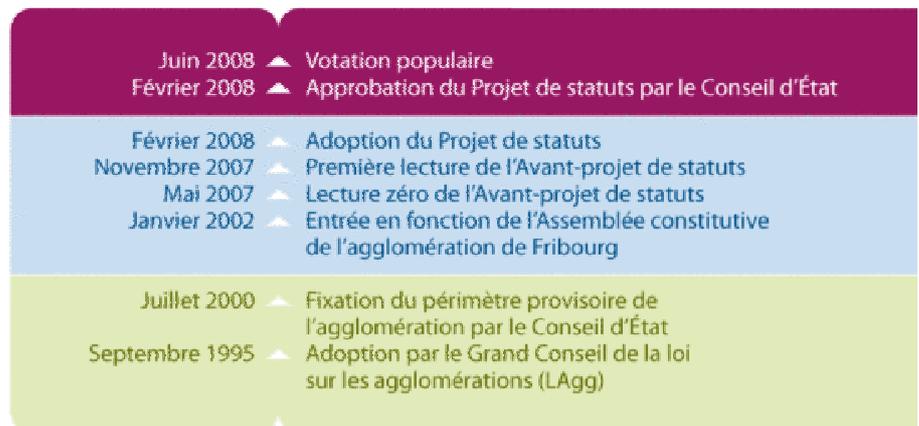
Candidature pour le prix de la fondation Elsner : délai 15 avril.

Jean-Paul remercie tous les amis qui l'ont soutenu lors du deuil de sa maman. Un grand merci.

Michel Aymon présente Me Schneuwly, qui va nous parler de l'agglo, dont il est président du comité (organe exécutif).

Pour l'histoire, il s'agit d'une idée de gauche lancée en 1986 par John Clerc alors conseiller général en ville de Fribourg. En 1990, il dépose un motion au Grand-Conseil. La loi est acceptée en 1995, relativement facilement, car elle ne comporte pas de volet fiscal.

Les étapes :



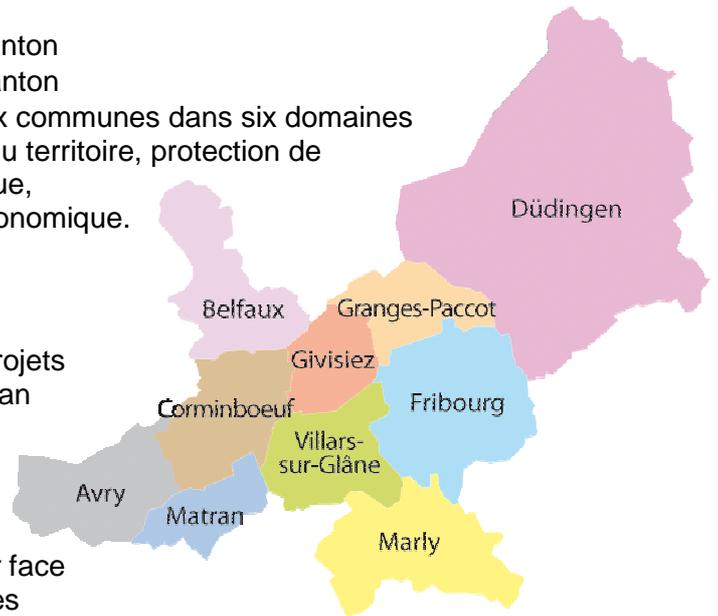
Pourtant, Fribourg et les communes environnantes n'attendent pas l'agglo pour collaborer. En 1996, création de la CUTAF (communauté Urbaine de Transports), puis Coriolis pour la promotion de la Culture, puis encore création d'une promotion économique. Ces taches ont été reprises aujourd'hui par l'Agglo. Qu'apporte l'agglo ? Par l'établissement d'un plan directeur, le canton a obtenu le crédit pour la construction du pont de la Poya par exemple.

L'Agenda du District

16.04.2010	PETS, Morges
17.04.2010	Assemblée de District, Morges
20/23.06.2010	Convention Internationale à Montréal
26.06.2010	Passation de pouvoir au Château d'Oron

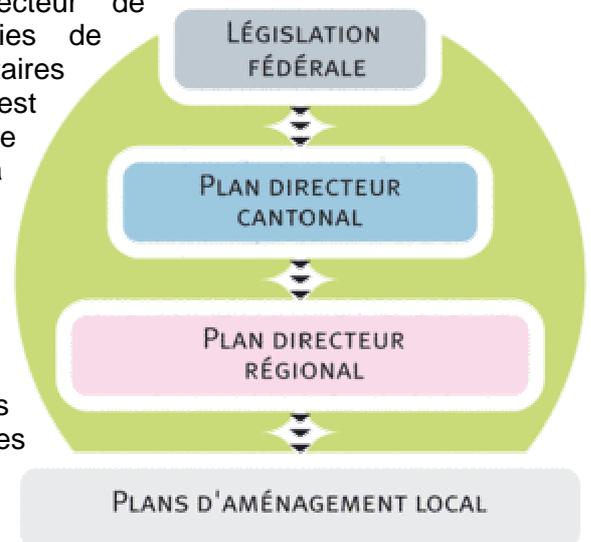
L'Agglo c'est:

- Un des taux de croissance démographique les plus élevés sur l'ensemble des agglomérations suisses
- La moitié des places de travail du canton
- Un tiers des 250'000 habitants du canton
- Une collaboration renforcée entre dix communes dans six domaines d'activités: mobilité, aménagement du territoire, protection de l'environnement, promotion touristique, promotion culturelle et promotion économique.
- Le bilinguisme
- Une meilleure qualité de vie
- Plus de mobilité douce
- La planification et la réalisation de projets d'importance régionale inscrits au Plan directeur de l'agglomération
- Une structure politique avec un Conseil (législatif) et un Comité d'agglomération (exécutif)
- Une chance de mieux se positionner face aux autres agglomérations de suisses



L'Agglomération de Fribourg est un organe supra communal en charge de projets d'intérêt régional. L'instrument de planification de l'Agglomération est le Plan directeur. En tant qu'instrument de planification, le Plan directeur de l'agglomération ou PDA définit les stratégies de développement, les domaines d'actions prioritaires ainsi que les mesures concrètes. La priorité est donnée à la gestion à long terme coordonnée de l'urbanisation et des transports afin de contribuer à un développement plus durable de l'agglomération notamment en termes de limitation de l'extension du milieu bâti.

En tant qu'instrument stratégique, le PDA s'appuie essentiellement sur le plan directeur cantonal. Comme tous les plans directeurs régionaux, il lie les autorités. Les communes continuent d'être en charge de leur aménagement local.



Les Plans directeurs fixent les principes selon lesquels les cantons, les régions et les communes doivent orienter leur développement à moyen et à long terme. Ce graphique montre comment s'organise ce cheminement depuis la législation fédérale en passant par les Plans directeurs cantonal et régionaux jusqu'aux Plans d'aménagement local des communes.

Avec les nouvelles règles de politique régionale édicté par le Conseil Fédéral, l'agglo peut recevoir des subventions pour des projets régionaux. D'ou l'intérêt de cette agglo.

Plus d'information sur le site <http://www.agglo-fr.ch/>